

# Le déconfinement de A à Z

MAIRE info

<b>Bars</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Bibliothèques</b>	Réouverture le 11 mai.
<b>Cafés</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Centres commerciaux (&gt; 40 000 m<sup>2</sup>)</b>	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.
<b>Cérémonies religieuses</b>	Pas avant le 2 juin.
<b>Cérémonies d'inhumation</b>	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.
<b>Chômage partiel</b>	Prolongé jusqu'au 1er juin.
<b>Cimetières</b>	Ouverture au public le 11 mai.
<b>Cinéma</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Collèges</b>	Réouverture progressive à partir du 18 mai.
<b>Commerces</b>	Réouverture le 11 mai.
<b>Crèches</b>	Réouverture le 11 mai.
<b>Écoles élémentaires</b>	Réouverture le 11 mai.
<b>Festivals</b>	Plus de 5 000 personnes: interdits jusqu'en septembre.
<b>Grands événements</b>	Plus de 5 000 personnes: interdits jusqu'en septembre.
<b>Lieux de culte</b>	Déjà autorisés.
<b>Lycées</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Marchés</b>	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.
<b>Mariages</b>	Reportés sauf urgence.
<b>Maternelles</b>	Réouverture le 11 mai.
<b>Médiathèques</b>	Réouverture le 11 mai.
<b>Musées (petits)</b>	Réouverture le 11 mai.

<b>Musées (grands)</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Parcs et jardins</b>	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
<b>Plages</b>	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
<b>Rassemblements</b>	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
<b>Restaurants</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Salles de concert</b>	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
<b>Salles des fêtes/polyvalentes</b>	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
<b>Sport (individuel en plein air)</b>	Autorisé le 11 mai.
<b>Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)</b>	Restent interdits, décision le 2 juin.
<b>Sport (compétitions professionnelles)</b>	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
<b>Taxis</b>	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
<b>Théâtres</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Transports scolaires</b>	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
<b>Transports (locaux)</b>	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
<b>Transports (&gt; 100 km)</b>	Interdits sauf motif impératifs familial ou professionnel.
<b>Universités</b>	Fermées jusqu'en septembre.
<b>Vacances (organisation)</b>	Décision pour le 2 juin.
<b>VTC</b>	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.



**SOULAINES INFOS N°116** 05/2020

La pensée du mois ..... *Seuls, nous ne pourrions que nous isoler du monde ; réunis, nous allons pouvoir le transformer.*  
Eric-Emmanuel Schmitt

## ANNUAIRE

### Mairie (et CCAS)

tel 02-41-45-30-21

fax 02-41-45-70-34

mairie@soulaines-sur-

aubance.fr

Panneaupocket.fr

www.soulaines-sur-

aubance.fr

### Transport solidaire

02-41-45-30-21

### Cabinet infirmiers

02-41-45-32-93

## Du côté de la mairie...

Une distribution de masques « grand public » en tissu est faite avec ce Soulaines Infos. Ces masques ont été commandés par Angers Loire Métropole, ils seront payés par la commune.

S'il vous manque un ou plusieurs masques, vous pourrez venir en retirer en mairie à partir du lundi 11, avec justificatif de domicile et votre livret de famille par exemple. Il est prévu 1 masque par habitant de plus de 10 ans. Chaque enfant entre 5 et 10 ans recevra un masque enfant directement à l'école à partir du jeudi 14 Mai.

Un groupe de travail composé du Maire, de la Directrice des services, de la Directrice de l'école, de la Directrice d'Enfance-Jeunesse, d'un représentant des Parents d'élèves, et du futur Maire, s'est réuni plusieurs fois pour proposer et préparer la réouverture de l'école en s'inspirant du protocole sanitaire élaboré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Vous trouverez en p.3 l'organisation de cette réouverture.

Le chantier de rénovation de la maison du bourg va redémarrer, le temps de prendre en compte les mesures sanitaires par les entreprises.

Le vend. 8 Mai le Maire déposera une gerbe au cimetière sur le monument aux morts. Cette année, la cérémonie n'est pas ouverte au public.

**La mairie sera ouverte au public à nouveau à partir du lundi 11 Mai aux horaires habituels de l'après-midi (14h à 17h30). Elle sera fermée les samedis matin, mais ouverte le vendredi 22 Mai. (fermée le jeudi 21 Mai Ascension)**

## LA PLATEFORME RÉGIONALE DU FONDS TERRITORIAL

### RÉSILIENCE EST EN LIGNE

#### Un fonds dédié aux petites entreprises

"Le Fonds territorial Résilience" est donc accessible depuis le 27 avril 2020, à partir de la plateforme [www.resilience-paysdelaloire.fr](http://www.resilience-paysdelaloire.fr). Doté de 32 millions d'euros, il s'adresse aux entreprises de 1 à 10 salariés - dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 1 million d'euros - et qui n'auraient pas été éligibles au "Fonds de solidarité national", pour lequel la Région contribue déjà à hauteur de 25 millions d'euros. L'objectif est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés.

La mairie remercie chaleureusement pour ses dons de masques en tissu Mme Guérin qui remercie à son tour ses donateurs !

Merci à Mme Houdemont pour ses visières offertes aux enseignants !

Si vous avez besoin de masques, une couturière en fabrique sur Soulaines : Jeanine Gaudicheau, rue du Tertre. (elle a équipé les employés communaux !)



La déchetterie Claie Brunette de Juigné est ouverte pour les déchets verts seulement.

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets est interdit (arrêté préfectoral) dans les jardins ou dans la nature pour le bien de celle-ci et de tous.

#### Et bien sûr ne brûlez pas vos plastiques

**Masques, lingettes :** Concernant l'élimination des lingettes, masques hors d'usage qu'ils soient à usage unique ou en tissu, merci d'indiquer aux usagers de les jeter aux ordures ménagères surtout pas dans le tri car cela expose les agents du centre de tri à un risque sanitaire.

L'installation du nouveau Conseil municipal élu le 15 mars 2020 aura lieu à une date qui n'est pas encore fixée par le gouvernement. (2è quinzaine de Mai sans doute) Jusqu'à cette installation, Michel Colas et le Conseil Municipal en place avant les élections gèrent la commune.

En raison du confinement mi-mars, les résultats des élections municipales n'ont pas été publiés. Les voici : inscrits 1043, abstentions 606, votants 437, blancs 92, nuls 47, exprimés 298.

Plusieurs producteurs de fruits et légumes du Maine-et-Loire pratiquent la **libre cueillette à la ferme** comme mode de commercialisation (fraises par exemple). Le Préfet autorise cette pratique, sous réserve que les dispositions suivantes soient respectées :

- Distanciation sociale conforme aux gestes barrières
- Régulation de l'affluence sur les zones de cueillette
- Limitation des matériels mis à disposition (inciter à venir avec son matériel de type panier, sécateur, couteau)
- Organisation de la circulation pour éviter les croisements des clients
- Mise à disposition à l'entrée de savons et d'eau pour le lavage des mains
- Rappel des règles et affichage de celles-ci.

L'Accueil de Loisirs recherche des bénévoles, passionnés de pêche (de 15 ans et plus...), qui seraient intéressés pour intervenir auprès d'un groupe de 8 enfants, âgés de 5 à 7 ans, le matin ou l'après-midi (10h00 à 12h00 ou 14h00 à 16h00), les 15 ou/et 16 ou/et 17 juillet prochains. Ce temps se déroulera à l'étang de Soulaines. Le groupe sera encadré par deux animatrices. Si vous êtes disponible merci de vous faire connaître en mairie, ou auprès de Larissa au 06 08 01 61 62 ou par email: [tousegosoulaines@yahoo.fr](mailto:tousegosoulaines@yahoo.fr). A très bientôt. Merci !

#### A compter du jeudi 14 mai 2020 :

#### Réouverture de l'école publique Nicolas Condorcet

##### Principes :

- Accueil des enfants tous niveaux par demi-groupe de classe
- **Organisation des temps** : sur 2 jours, les lundis et mardis, les jeudis et vendredis
- Accueil périscolaire le matin avant la classe et le soir après la classe
- Pas d'école le mercredi matin, accueil périsco l'après midi pour enfants prioritaires et en fonction des demandes
- Pas de TAP.

##### A noter :

- Restauration scolaire : les enfants apportent leur repas froid
- Respect du protocole sanitaire. (accueils échelonnés des groupes classes, pas de parents dans l'enceinte scolaire, récréés décalées, gestes barrière avec distanciation, lavages des mains,...etc)
- Masque textile adapté remis à chaque enfant d'élémentaire.
- Les agents seront pourvus de masques chirurgicaux et de visières
- Désinfection régulière et nettoyage complet des locaux utilisés chaque soir.